



Bourse 2008 – A retourner avant le 31 octobre 2008

Le CODEP 31 met en place des bourses pour les encadrants diplômés en 2007 ayant exercé bénévolement une activité pendant un an au sein de leur club. Ils doivent être licenciés dans un club de la Haute-Garonne et ce club doit être à jour de sa cotisation CODEP 31 au plus tard lors de la demande de bourse. La demande doit parvenir avant le 31 octobre 2008 au CODEP31 et la bourse est versée en novembre/décembre 2008. Les diplômes concernés sont mentionnés ci-dessous :

Technique	MF2	MF1	N4
Audiovisuelle	Moniteur 3*	Moniteur 2*	
Apnée	MEF1	MEF2	IEF2
Biologie	MF2 Bio	MF1 Bio	IFBS
Nage avec Palmes	EF2	EF1	
Hockey	Entraîneur 2nd deg	Entraîneur 1er deg	
Secourisme			AFCPSAM
TIV			Formateur TIV
Handiplongée	MF1 + C3	MF1 + C2	

A compléter par le demandeur de la bourse

Je soussigné,, sollicite de la part du CODEP31 une bourse suite à

l'obtention de mon diplôme de, dont j'adresse une copie.

Contact mail : Téléphone :

Signature :

A compléter par le Président du club

Je soussigné,, agissant en ma qualité de Président du

club n° 08 31 _ _ _ , atteste que Mr/Mme/Mlle, a participé bénévolement aux activités du club suite à l'obtention de son diplôme.

Signature :

Pièces à joindre à la demande

- Joindre une copie du diplôme et un RIB (bourses versées uniquement par virement).
- Aucun versement de la bourse n'aura lieu par chèque (ne pas joindre d'enveloppe timbrée).
- Fiche à retourner accompagnée de la copie du diplôme et d'un RIB à: CODEP 31 – FFESSM c/o X.HORION – 6 rue des Perdrix, 31700 Blagnac